

De votre Représentants FFAM en CCRAÇALS-Nord,  
Christian CAUSSE

## **CEREMONIES du 14 Juillet 2020 à PARIS**

Mesdames, Messieurs les Présidents de Club,  
Mesdames, Messieurs les Présidents de Ligue FFAM,

A l'occasion des cérémonies commémoratives du 14 Juillet 2020, une zone interdite temporaire (ZIT), et sept zones règlementées (ZRT1,2,3,4, Lift Down, PO Alpha et PO Bravo) sont activées suivant **les horaires suivants, durant lesquels toute activité aéromodélisme est interdite :**

Le défilé et sa répétition (ZRT 1,2,3,4, et LIFT DOWN) sont mises en œuvre à titre temporaire pour permettre le défilé et sa répétition : ZRT1, ZRT 2 et ZRT LIFT DOWN, la mise en place et la dispersion du défilé aérien et de sa répétition (ZRT3, ZRT 4, et ZR LIFT DOWN), la mise en œuvre du dispositif particulier de sûreté aérienne 5 DP5A pour protéger les cérémonies du 14 Juillet 2020 ZRT1, ZRT2, et ZRT LIFT DOWN, PO Alpha et PO Bravo

La répétition du défilé et la répétition du défilé aérien auront lieu le même jour (Annulation possible de l'ensemble des zones d'un ou plusieurs jours par voie de NOTAM)

Le détail des restrictions de vol applicables à l'aéromodélisme, précisé dans le SUP-AID s'applique pour la ZIT et les cinq ZRT, à savoir : **Suspension totale des activités d'aéromodélisme**, suivant la localisation des terrains (carte ZIT et ZRT) ainsi que les périodes horaires de suspension.

**Suspension totale des activités d'aéromodélisme aux dates et heures locales suivantes** *Les horaires ci-après sont en heure locale*

### **Les 9, 10, 11, et 13 Juillet : Validation et Répétition**

**ZIT et ZRT 1, 2, 3, Lift Down : 13h30 à 17h30**

**ZRT 4 : 13h00 à 17h30**

**ZRT PO Alpha, PO Bravo : 13h30 à 17h30**

### **Cérémonie du 14 Juillet**

**ZIT active : 8h00 à 14h30**

**ZRT 1 active : 8h00 à 13h00**

**ZRT 2 active : 8h00 à 14h30**

**ZRT 3 active : 8h00 à 13h00**

**ZRT Lift Down active : 8h00 à 13h00**

**ZRT 4 active : 7h30 à 13h00**

**ZRT PO Alpha activable : 8h00 à 14h30**

**ZRT PO Bravo activable : 8h00 à 14h30**

Ces interdictions de vol concernent certains clubs de l'Île de France ainsi que les clubs AEM 8244,8251, 8510 liées par protocole avec EVREUX

Vous trouverez ci-joint le SUP-AIP 110/20 publié par le SIA le 25 Juin 2020, avec la carte en première page, avec les zones géographiques concernées par les suspensions d'activités. Les horaires dans le SUP-AIP sont en heure aéronautique.

Je vous recommande de vous tenir informé en vous connectant sur le site du SIA en ce qui concerne les dates de validation et Répétition, certaines dates pouvant être modifiées, et publiées sur le site du SIA.

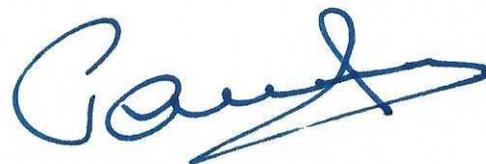
**Localisez votre club sur la carte ci-après** ou envoyez moi un mail si nécessaire

Pour Information, je vous rappelle que les membres du CCRAGALS représentants des fédérations aéronautiques (qui sont bénévoles) donnent un avis consultatif avant publication au nom de leur Fédération sur le contenu des SUP-AID et NOTAM souvent pris en compte, la décision finale est prise par les instances DGAC et Militaires compétentes.

Je vous remercie de votre soutien et de votre respect des limitations de vols qui nous permettent d'obtenir un examen attentif de nos interlocuteurs à nos demandes.

**Christian CAUSSE**  
Représentant FFAM CCRAGALS Nord

Ameublé et  
Bon vol à tous.



Christian CAUSSE Tel : 06 64 95 79 63 - Courriel : christian.causse@gmail.com